

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt février, à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Thierry LECARPENTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes LECARPENTIER Thierry, FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, CABELLA Anne, DUCOURNAU Marie-Neige, HEURTEUX-PEYREGA Catherine, LABÉDAN Brigitte, TISSERAND Florence
Mme Stéphanie CORNEILLE donne procuration à Mme Catherine HEURTEUX-PEYREGA

M. Florent ORMONT donne procuration à M. Thierry LECARPENTIER

Excusés : Mme Sonia LAGEON, M. Philippe DUDEZ

Secrétaire de séance : M. MÉAU Christophe

Avant de commencer la séance, M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour « Travaux voirie : réfection chemin du Prat ». A l'unanimité, ce sujet est rajouté à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'assemblée délibérante déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE

M. MÉAU donne lecture du compte administratif de la commune :

Fonctionnement

Dépenses : 717 163,22 € (2017 : 739 456,84 € / 2016 : 741 973,02 €)

Charges à caractère général (eau, edf, entretien bât,...) 190 499,24

Charges de personnel (salaires, cot. sociales, assurances) 293 927,22

Attribution compensation 3CAG 37 432,52

Autres charges de gestion courante (dont subventions) 181 438,03

Intérêts des emprunts 13 866,21

Recettes : 910 676,53 € (2017 : 983 453,97 € / 2016 : 937 027,38 €)

Remboursement personnel (caisse école, service assai,..) 26 279,45

Produits des services 3 589,00

Impôts et Taxes 421 243,00

Dotations et Participations 425 458,91

Autres produits de gestion courante (loyers)	28 514,60
Produits financiers : intérêts	12,11
Produits exceptionnels (remb sinistres, dégrèvements,...)	5 579,46

Fonctionnement 2018 : EXCÉDENT : +193 513,31 € (2017 : +243 997,13 €)

Investissement

Dépenses : 559 599,09 € (2017 : 265 697,71 € / 2016 : 331 322,31 €)

Capital emprunts	57 852,42
Dépôts et cautionnement	1 070,00
Frais d'études	5 983,20
Travaux sylvicoles Bois de Tulle	545,53
Travaux locaux Mairie (remplacement menuiseries)	3 990,25
Travaux autres bâtiments publics (remplacement porte centre de loisirs)	1 903,25
Immeubles de rapport (acquisition électroménager apt communal)	279,89
Autres constructions	1 279,44
Travaux voirie (chemin du Barry, rue du Foussat, chemin à Faget, bas du monument,..)	49 440,00
Travaux d'éclairage public (remplacement lampes vétustes par des LED au cœur du village)	40 789,01
Acquisitions autres matériels (plantations et panneaux d'informations zéro phyto, gyrobroyeur)	8 968,01
Acquisition matériel de bureau et informatique	3 393,17
Autres immo (autolaveuse, panneaux de signalisation, caméras de vidéosurveillance,...)	14 430,84
Construction club-house et vestiaires au stade	369 674,08

Recettes : 460 521,71 € (2017 : 271 135,56 € / 2016 : 202 622,97 €)

Excédent de fonctionnement capitalisé	116 456,79
FCTVA	26 290,00
Taxe Aménagement	30 071,55
Subventions :	
Travaux au stade – 3CAG	7 000,00
Travaux au stade – acompte DETR	13 500,00
Eclairage Public - SDEG	12 150,37
« Zéro Phyto » - Agence Adour Garonne	3 983,00
Emprunts	250 000,00
Caution loyers	1 070,00

Investissement 2018 : DÉFICIT : - 99 077,38 € (2017 : + 5 437,85 €)

RESTES A RÉALISER : + 120 680,00 €

Recettes : 151 046,00 €

DETR – Solde travaux au stade	90 130,00
Dotation Départementale – travaux au stade	20 836,00
FFF – travaux au stade	27 800,00
TDIL – travaux au stade	5 000,00
Agence Adour Garonne – « Zéro Phyto »	7 280,00

Dépenses : 30 366,00 €

Travaux chemin et parking du cimetière	16 326,00
Travaux chemin d'En Pétère	14 040,00

M. le Maire ne participe pas au vote et quitte momentanément la séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018 de la commune.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE

Fonctionnement

Report 2017 : + 489 912,08 €

Résultat de l'exercice 2018 : + 193 513,31 €

Résultat cumulé au 31.12.2018 : + 683 425,39 €

Investissement

Report 2017 : - 172 518,79 €

Résultat de l'exercice 2018 : - 99 077,38 €

Résultat cumulé au 31.12.2018 : - 271 596,17 €

Reste à réaliser : + 120 680,00 € } - 150 916,17 €

Affectation au budget pour 2019 du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2018, soit 683 425,39 € de la façon suivante :

1°/ couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 150 916,17 €

2°/ le surplus, soit 532 509,22 €, est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 SERVICE

ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

L'assemblée délibérante déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 SERVICE

ASSAINISSEMENT

M. MÉAU présente le compte administratif du service assainissement :

Fonctionnement

Dépenses : 31 648,74 € (2017 : 45 549,34 € / 2016 : 23 928,04 €)

Eau	169,36
Electricité	4 052,96
Entretien stations	6 567,28
Redevance Agence Eau Adour Garonne	5 616,00
Service bancaire TIPI	8,32

Reversement salaire Agent	4 106,36
Créances admises en non valeur	992,71
Intérêts	52,75
Opérations d'ordre (dot aux amorts)	10 083,00
Recettes : 39 812,80 € (2017 : 62 718,75 € / 2016 : 47 697,19 €)	
Redevances assainissement	32 751,80
Participation travaux assainissement	3 000,00
Opérations d'ordre (amort. subv.)	4 061,00

Fonctionnement 2018 : EXCÉDENT : + 8 164,06 € (2017 : + 17 169,41 €)

Investissement

Dépenses : 19 563,00 € (2017 : 44 167,18 € / 2016 : 32 295,08 €)	
Emprunt	3 700,00
Travaux stations	11 802,00
Opérations d'ordre (amort. subv.)	4 061,00
Recettes : 30 917,80 € (2017 : 40 206,18 € / 2016 : 29 278,00 €)	
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 960,80
FCTVA	4 374,00
Subvention Conseil Départemental (travaux d'extension de 2015)	13 500,00
Opérations d'ordre (dot aux amorts)	10 083,00

Investissement 2018 : EXCÉDENT : + 11 354,80 € (2017 : - 3 961,00 €)

M. le Maire ne participe pas au vote et quitte momentanément la séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018 du service assainissement.

AFFECTATION DU RÉSULTAT SERVICE ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Report 2017 : + 79 664,15 €
 Résultat de l'exercice 2018 : + 8 164,06 €
 Résultat cumulé au 31.12.2018 : + 87 828,21 €

Investissement

Report 2017 : - 2 960,80 €
 Résultat de l'exercice 2018 : + 11 354,80 €
 Résultat cumulé au 31.12.2018 : + 8 394,00 €

Affectation au budget pour 2019 :

- le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2018, soit 87 828,21 € est affecté en recettes et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- le résultat d'investissement cumulé de l'exercice 2018, soit 8 394,00 € est affecté en recettes et porté sur la ligne budgétaire 001 « Excédent d'investissement reporté ».

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que préalablement au vote du Budget Primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, M. le Maire informe que le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget de 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2018 en €	¼ des crédits en €
2031	Frais d'études	60 000,00	15 000,00
2118	Autres terrains	12 000,00	3 000,00
2121	Plantations d'arbres	5 000,00	1 250,00
21311	Hôtel de ville	15 000,00	3 750,00
21318	Autres bâtiments publics	30 000,00	7 500,00
2132	Immeubles de rapport	10 000,00	2 500,00
2138	Autres constructions	45 000,00	11 250,00
2151	Réseaux de voirie	81 731,00	20 432,75
21534	Réseaux d'électrification	30 000,00	7 500,00
2158	Autres installations	20 000,00	5 000,00
2183	Matériel informatique	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immo corporelles	20 000,00	5 000,00
2313	Constructions en cours	375 000,00	93 750,00

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif 2019.

SIAEP AUBIET-MARSAN AUCH SUD ET MASSEUBE : PROJET DE PÉRIMÈTRE DE FUSION ET DE STATUTS

M. le Maire fait part d'un arrêté préfectoral en date du 12/12/18 portant projet de périmètre en vue de la fusion des SIAEP AUBIET-MARSAN, AUCH SUD et MASSEUBE.

Il précise que par délibérations respectives du 16 octobre 2018, les comités syndicaux d'AUBIET-MARSAN et de MASSEUBE ont décidé la fusion et approuvé le projet de statuts du futur syndicat. Le SIAEP AUCH SUD a revu sa position quant au projet de fusion des trois syndicats considérant que d'autres solutions sont envisageables.

M. le Maire informe que les assemblées délibérantes concernées disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer, soit avant le 12 mars 2019.

Il explique que ce projet de fusion repose sur le vote de la totalité des 55 communes qui doivent se prononcer et de la décision préfectorale qui va en résulter.

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, M. le Maire propose que le Conseil Municipal donne son approbation à ce projet de fusion et rappelle les points suivants :

- à ce jour aucune autre solution chiffrée et aboutie n'est véritablement définie
- l'Agence Régionale de la Santé a rappelé son interdiction de pomper dans l'Arrats et le risque encouru en cas de pollution majeure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'émettre un avis favorable sur le projet de fusion des SIAEP AUBIET-MARSAN, des cantons d'AUCH SUD et de la région de MASSEUBE.
- approuve le périmètre du nouveau syndicat des eaux regroupant 55 communes tel qu'arrêté par les Préfètes du Gers et des Hautes-Pyrénées.
- approuve les statuts du Syndicats des eaux Gers-Arrats tels qu'annexés à la notification de la Préfecture.

ACCUEIL DE LOISIRS : CHOIX DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le Maire rend compte à l'assemblée que la Commission de Délégation de Service Public chargée de l'ouverture des plis relative à « la gestion et à l'organisation des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ; de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE), et des activités jeunesse, des enfants de la commune de 3 ans à 18 ans » s'est réunie le 14 novembre 2018 à 17h30.

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un avenant d'un mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 janvier 2019, avait été signé avec l'association Kirikou afin de respecter un délai de 2 mois entre la date de la réunion de la commission et la date d'approbation du Conseil Municipal.

Seul un candidat a fait une offre :

- l'Association KIRIKOU, 7 rue Roger Lèches à AUBIET (32270).

L'offre reçue répondant aux critères de sélection, a été retenue par la commission.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité :

- adopte les conclusions de la Commission de Délégation du Service Public.
- choisit l'Association KIRIKOU, 7 rue Roger Lèches à AUBIET (32270) pour la gestion et l'organisation des activités de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE), et des activités jeunesse, des enfants de la commune de 3 ans à 18 ans.
- autorise M. le Maire à signer avec l'Association KIRIKOU la convention de délégation qui reprend en intégralité les conditions financières et particulières du cahier des charges approuvé par délibération du 10 septembre 2018.
- fixe la durée de la délégation, du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2021.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES RUES DU BOURG-CENTRE : CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre concernant les travaux d'aménagement de la place de la mairie et des rues du bourg-centre s'est terminé le 11 février 2019. Les candidatures reçues ont été ouvertes le mercredi 13 février 2019.

Après l'analyse des 11 candidatures recevables, la proposition d'un montant de 17 760 € H.T. de l'entreprise SCP PEREZ Julien de l'Isle-Jourdain (32) a été retenue.

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition de l'entreprise SCP PEREZ Julien de l'Isle-Jourdain (32) pour un montant de 17 760 € H.T.
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet appel d'offres.

EFFRACTION CHALET DU TENNIS : REMPLACEMENT FENÊTRE ET REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

M. le Maire informe que suite à l'effraction du chalet du tennis il convient d'effectuer le remplacement d'une fenêtre. Il présente un devis de l'entreprise POINT P de Gimont (32) d'un montant de 133,32 € H.T. soit 159,98 € T.T.C.

M. le Maire précise, qu'après expertise, notre société d'assurance GROUPAMA, propose un remboursement en totalité.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis proposé ci-dessus pour un montant de 133,32 € H.T. soit 159,98 € T.T.C.
- accepte le remboursement de GROUPAMA d'un montant de 159,98 €.
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire.

TRAVAUX DE SÉCURISATION DU CHALET DU TENNIS

Suite aux différentes effractions de ces dernières années, M. le Maire propose d'installer des grilles de défense sur les 4 fenêtres et la porte-fenêtre du chalet du tennis. Pour cela il propose différents devis de l'entreprise POINT P de Gimont (32) :

- 4 grilles de défense déstructurées pour un montant de 685,88 € H.T. soit 823,06 € T.T.C.
- 4 grilles de défense déstructurées finition galva pour un montant de 949,00 € H.T. soit 1138,80 € T.T.C.
- refabrication de la porte-fenêtre avec grille de défense alu naturel sous condition de faisabilité pour un montant de 364,71 € H.T. soit 437,65 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de l'entreprise POINT P de Gimont (32) de 4 grilles de défense déstructurées finition galva pour un montant de 949,00 € H.T. soit 1138,80 € T.T.C.
- accepte le devis de l'entreprise POINT P de Gimont (32) de refabrication de la porte-fenêtre avec grille de défense alu naturel sous condition de faisabilité pour un montant de 364,71 € H.T. soit 437,65 € T.T.C.

BOIS DE TULLE : TRAVAUX ONF 2019

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux sylvicoles 2019 proposé par l'Office National des Forêts pour le bois communal de Tulle :

- Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur parcelle 3b : 602,86 € H.T.
- Régénération par plantation : mise en place des plants Regarnis peuplier suite aux sécheresses successives parcelle 3b : 411,80 € H.T.
- Fourniture de plants de peupliers : 163,40 € H.T.
- Protection contre le gibier : fourniture protections individuelles et leurs piquets / Fourniture gaine renforcée ou lourde parcelle 3b : 62,40 € H.T.
- Protection contre le gibier : pose de protections individuelles par tubes/spirales ou de gaines pour le peuplier parcelle 3b : 224,60 H.T.
- Entretien manuel du parcellaire : débroussaillage, fauchage, élagage dans le cadre d'un entretien régulier parcelle 1 : 195,24 € H.T.

Le montant total de ces travaux sylvicoles s'élève à 1 660,30 € H.T. soit 1 832,57 € T.T.C.

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux propositions de travaux sylvicoles de l'O.N.F. pour l'année 2019.

REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

M. le Maire fait part d'une circulaire portant sur les montants maximums bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2019. Il explique qu'il convient de prendre une nouvelle délibération faisant référence à l'indice brut terminal sans faire référence à l'ancien indice brut terminal 1022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à compter du 1^{er} janvier 2019 que :

- l'indemnité de fonction du maire est maintenue à 34.73 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- l'indemnité de fonction des trois adjoints, est maintenue à 8,02 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente à l'assemblée une nouvelle demande de subvention d'une association extérieure. Bien que conscient des besoins il ne souhaite pas y donner une suite favorable et propose de prendre une délibération renonçant, pour une durée d'un an, de subventionner les associations extérieures. Il rappelle que la commune privilégie les subventions aux associations communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renoncer aux demandes de subventions des associations extérieures pour une durée d'un an.

TRAVAUX VOIRIE : RÉFECTION CHEMIN DU PRAT

M. le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réfectionner le chemin du Prat, cette voirie étant en mauvais état et fermée à la circulation. Pour cela il présente des devis de béton fibré :

- Entreprise BIG MAT CAMOZZI d'Auch (32) : 38 m³ pour un montant de 4 212,76 € H.T.

- Entreprise LAFARGE d'Auch (32) : 38 m³ pour un montant de 4 851,00 € H.T.

- Entreprise SARRAMEJEAN de Pavie (32) : 37,5 m³ pour un montant de 4 328,75 € H.T.

Il propose de retenir le devis le moins disant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de l'entreprise BIG MAT CAMOZZI d'Auch (32) pour un montant de 4 212,76 € H.T. soit 5 160,19 € T.T.C. pour réaliser ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Présence de pigeons

M. le Maire informe des problèmes de dégradations du clocher de l'Eglise liés à la présence de pigeons. Il informe que la SACPA (société d'assistance pour le contrôle des populations animales) a été sollicitée afin de nous établir un devis pour la mise en place d'un système de piégeage pour réguler la population des pigeons. M. le Maire explique avoir également contacté l'entreprise VANCOILLIE pour faire chiffrer l'installation d'anti-perchoirs et une intervention pour combler l'espace entre les rives et la couverture du clocher de l'Eglise.

Courrier de l'association Aubiet Modélisme

M. le Maire fait part d'un courrier de l'association Aubiet Modélisme sollicitant une aide financière pour les manifestations suivantes : exposition LEGO les 13 et 14 avril 2019 et une nouvelle bourse aux jouets en novembre. Une subvention avait déjà été attribuée pour ces manifestations lors des premières éditions.

Il rappelle que le Foyer Rural a été doté d'une subvention annuelle supplémentaire de 1 000 € pour soutenir financièrement des événements ponctuels organisés par les jeunes associations. Il demandera donc à l'association Aubiet Modélisme de se rapprocher du Foyer Rural.

Courrier de l'association Cyclotourisme d'Aubiet

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la section cyclotourisme d'Aubiet qui fêtera ses 40 ans le 25 mai 2019. Au vu du caractère historique et exceptionnel de cet événement M. le Maire propose de participer à l'organisation de cette manifestation.

Tour de table

M. le Maire rappelle qu'en 2015 la commune a instauré un agenda d'accessibilité programmé pour les établissements communaux recevant du public. Il fait le point sur les différents travaux qui avaient été planifiés sur la période de 2016 à 2021.

M. le Maire explique que dans l'optique de créer des locaux associatifs et des logements locatifs une visite de la maison mise en vente par M. LAFFITE a été effectuée. Il précise qu'il ne s'agit que d'une étude et que d'autres projet sont encore à examiner.

M. MÉAU demande si dans le cadre de la réfection des voiries communales sinistrées suite aux précipitations exceptionnelles de mai et juin 2018 la Dotation de Solidarité Nationale a été allouée. M. le Maire répond que nous sommes toujours dans l'attente du montant qui sera attribué à la commune pour cette dotation. Il ajoute qu'un dossier d'octroi d'aide a également été transmis à la Région dans le cadre du Fonds de Solidarité Régionale.

M. ANGELÉ rappelle un courrier de M. LARRIEU Bernard signalant que le mauvais état de la chaussée rue Roger Lèches provoque des éclaboussures sur la balustrade de sa propriété. M. le Maire répond que la réfection de cette rue sera étudiée.

Mme HEURTEUX-PEYREGA souhaite savoir si une date a été fixée pour les travaux prévus sur le chemin et le parking du cimetière et si la circulation sera fermée. M. le Maire informe que le devis est signé et qu'une information sera transmise aux riverains avant le commencement des travaux.

M. FOSSÉ demande s'il serait possible, pendant les vacances scolaires, qu'un employé communal nettoie les toilettes situées sous le préau de l'Ecole. M. le Maire répond que cette mission sera ajoutée au planning.

M. le Maire informe que des devis ont été sollicités pour réaliser une dalle béton et aménager une pergola sur la petite partie enherbée dans la cour de l'école. Il précise que cela permettra d'avoir deux différentes parties extérieures abritées.

Mme HEURTEUX-PEYREGA souhaite savoir où en est le nouveau projet du Conseil Municipal des Enfants. M. le Maire informe que suite au 3 vœux présentés par les enfants, ces derniers ont voté pour celui de la ludothèque. Il précise que ce vote a été l'occasion de leur rappeler les principes de la démocratie et de leur montrer le déroulement officiel d'une élection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.